

# LA REGLEMENTATION POUR L'INITIATEUR

# FFESSM

Fédération Française d'Etude et de Sports Sous-marins

2

## Son Organisation

Création en 1955

17 comités interrégionaux  
ou régionaux

**CDN**  
**Comités**  
**interrégionaux**

**Comités Régionaux ou**  
**Ligues**

**Comités Départementaux**  
**CODEP**

**Clubs et SCA**  
Représentant environ 150000 licenciés

# SON ROLE

3

- Elle est délégataire du ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.
- Elle établit les standards de formation.
- Elle veille au respect de la réglementation en vigueur. (code du sport) lutte contre le dopage, respect de la déontologie.
- Organise les compétitions.
- Elle est le lien avec la CMAS et le comité ( Olympique ).
- Contrôle la gestion des organismes décentralisés ( comités interrégionaux, régionaux et départementaux).



# Notre président

Jean Louis Blanchard



- Il est élu par les présidents des clubs ou leurs représentants.
- L'élection a lieu lors de l'Assemblée Générale
- Le président est élu pour une durée de 4 ans (Olympiade).

Depuis cette année le Président peut présider plus de deux mandats successifs. ( AG de Montluçon)

# LES 14 COMMISSIONS

5

- Plongée Bouteille
- Tir sur Cibles
- Photo et Vidéo
- Plongée Souterraine
- Hockey
- Orientation
- Nage avec Palmes
- Randonnée Subaquatique
- Environnement Biologie
- Archéologie
- Apnée
- Nage en Eaux Vives
- Pêche sous marine
- Médical et Juridique

# Conditions de candidature

Extrait du MFT

6

- Licence fédéral en cours de validité.
- 18 ans à l'entrée en formation.
- Etre niveau II minimum.
- Certificat médical de non contre indication (délivré par un médecin du sport).
- Avoir le RIFA plongée.
- Avoir 12 plongées en autonomie en milieu naturel le jour de l'examen
- Etre Francophone

# CONDITIONS DE CANDIDATURE

suite

7

- Avoir effectué dans l'ordre chronologique depuis l'obtention du niveau II.
- Un stage Initial de 2 jours, à l'issue de ce stage il vous sera délivré un livret pédagogique.
- Un stage en situation sous le contrôle d'un tuteur MF2 ou MF1 tuteur d'initiateur dans l'espace de 0 à 6 m en milieu naturel ou 16 séances en milieu artificiel.
- L'élève initiateur dispose de 3 ans pour ce présenter à l'examen, au delà il devra suivre à nouveau un stage initial.

# Je vais pouvoir faire quoi quand je serai Initiateur?

8

Pour le niveaux II et III initiateur ( E1 ).

- Enseignement pour les N1 et N2.
- Directeur de plongée ( DP ) en milieu artificiel.
- Validation des compétences des niveaux 1 en milieu artificiel.
- Equivalence UC4 du MF1 (Pédagogie pratique sans scaphandre et avec scaphandre en surface).
- Surveillance et organisation des plongées en milieu artificiel.
- Participation au jury Niveau 1.

**Nota: un stagiaire initiateur en cours de formation n'a aucune prérogative d'enseignement.**



# Je vais pouvoir faire quoi quand je serai Initiateur?

SUITE

9

## Pour les niveaux IV + initiateurs FFESSM ( E2)

- Prérogative du E1 plus:
- Enseignement dans l'espaces 0 – 20 m jusqu'au niveau IV.
- Validation des compétences du niveau 1 en milieu naturel.
- Validation des plongées que vous avez encadrées en milieu naturel.

**Attention prérogatives valable uniquement sous la direction d'un E3.**

**Ou avec accord du président du club**

# Les espaces d'évolution

Plongeur Encadré<sup>10</sup>

Plongeur Autonome

## QUALIFICATIONS

0 – 6 m

0 – 12 m

0 – 20 m

0 – 40m

0 – 60 m

**PE20**

**PE40**

**PE60**



**PA12**



**PA20**

**PA40**

**PA60**

# BREVETS ET QUALIFICATIONS

11

Plongeur Encadré

Plongeur Autonome

0 – 6

0 – 12

Si compétence N°6 validée

N1 +

0 – 20

N1

N2

0 – 40

N2

0 – 60

N3

# QUI EST DIRECTEUR DE PLONGEE ?

12

En milieu artificiel profondeur  $< 6$  m

$N_2 / N_3 + \text{initiateur} = DP = E_1$

En milieu naturel ou fosse  $> 6$  m

**Pour de l'enseignement**

$MF_2$  ou  $MF_1$  ou  $BESS_2$  ou  $BESS_1 = DP = E_3$

En milieu naturel

$P_5 = DP$

Les  $E_1$  et  $E_2$  ne peuvent être encadrés uniquement en exploration et dans leurs espaces d'évolution.

# ROLE DU DIRECTEUR DE PLONGEE

13

- Il est responsable de l'organisation de la plongée ou de l'activité.
- C'est lui qui fixe les caractéristiques de la plongée.
- Il fait respecter le code du sport.
- Il autorise en piscine les PA à plonger entre eux < 6 m
- Il autorise les guides de palanquée (N4) à effectuer des baptêmes uniquement en piscine < 6 m.

# L'initiateur et ses prérogatives

14

- Espace 0 – 6 m en milieu Naturel

E1 = prérogative d'encadrement et d'enseignement.

- Espace 0 – 20

E2 = prérogative d'enseignement

Espace 0 – 40

E2 = prérogative d'encadrement ( GP ).

# Le matériel obligatoire pour l'initiateur en milieu naturel

15

- Deux détendeurs complets montés sur deux sorties indépendantes.
- Un système gonflable au moyen d'un gaz comprimé permettant de regagner la surface et de si maintenir.
- Un moyen personnel de contrôler les caractéristiques de la plongée ( temps, profondeur, durée ).
- Un parachute de palier par palanquée

# Matériel de secours obligatoire sur le site de plongée

(Voir RIFAP)

- Bouteille d'O<sub>2</sub> avec BAVU et trois tailles de masques.
- Moyen de communication pour appeler les secours.
- Trousse de secours.
- Bouteille d'eau potable.
- Couverture isothermique (attention elle a deux cotés).
- Tablette de notation.
- Un jeu de tables.
- Un moyen de rappel des plongeurs en immersion.
- Blocs de plongée équipé.



# LA PLONGEE ENFANT

17

- L'âge minimum pour plonger en scaphandre est 8 ans, avec autorisation parental.
- Brevets : Bronze, Argent, Or.
- N1 à partir de 14 ans ou avec dérogation et critères bien définis à partir de 12 ans ( voir MFT ).
- Il faut dans tous les cas une autorisation du tuteur légal.
- Les brevets sont délivrés par un E2 minimum.

# Conditions et limites de la plongée enfant.

18

- Pas de plongée si la T° de l'eau est < à 12° C
- Jusqu'à 12 ans une plongée maximum par jour.
- Durée maxi de la plongée 25 mn si T° de l'eau inférieur à 23° C.
- L'encadrement minimum en milieu artificiel < 6 m est un E1.

# TABLEAU DES CONDITIONS DE LA PRATIQUE DE LA PLONGEE ENFANT EN MILIEU NATUREL EN ENSEIGNEMENT OU EN EXPLORATION

Espace d'évolution	Age des plongeurs	Niveaux De pratique	Compétence minimum de l'encadrement de la palanquée	Effectif maximum de la planquée. Encadrement non compris
0 - 2 mètres	8 – 10 ans	Baptême	E1	1
0 - 3 mètres	10 – 14 ans			
0 – 6 mètres	8 – 14 ans	Formation Plongeur Bronze	E1	1 (2 en fin formation)
		Plongeur Bronze	E 1	2
		Plongeur Argent	E1 ou GP en exploration	2 + 1 plongeur P1 minimum ou 1+2 P1
0- 12 mètres	10 – 12 ans	Plongeur Or	E2 ou GP en exploration	2 + 1 plongeur P1 minimum ou 1 + 2 P1
0 – 20 mètres	12 – 14 ans			

# Visite médical pour les enfants

20

- Pour les plongeurs de bronze, argent et or, par un médecin fédéral ou un médecin spécialisé tel que défini dans l'annexe 1 du Règlement Médical Fédéral.
- La visite médicale est annuelle; elle est effectuée par un médecin généraliste, fédéral ou un médecin spécialisé (cf ci-dessus) qui, conformément aux règles de bonnes pratiques médicales, peut prescrire ou réaliser une audio-tympanométrie. Toutefois, pour les enfants âgés de 8 à 12 ans, le médecin peut définir une périodicité moindre.
- Les enfants âgés de 12 ans révolus ne peuvent entrer en formation niveau 1 que s'ils sont en possession d'un certificat médical de non contre-indication autorisant le surclassement établi dans les formes prévues (modèle disponible sur <http://medicale.ffesm.fr>).
- Dès lors que l'enfant est titulaire du niveau 1, il est considéré comme un adulte au regard de la visite médicale de non contre-indication.

# La Licence

21

- Elle atteste de notre appartenance à la FFESSM
- Elle est valable 15 mois et demi.
- Il y a 3 types de licence:
  - Adulte des 16 ans
  - Jeune plongeur de 12 à 16 ans
  - Enfants moins de 12 ans.
- Elle vaut permis de pêche.
- Elle donne le droit de passer les brevets fédéraux et les brevets internationaux CMAS (par équivalence).
- De participer aux compétitions officielles.
- Elle nous donne une couverture en responsabilité civile.

# Responsabilité Civile et Responsabilité Pénale

- La responsabilité Civile.

Définition:

Toute **personne** pratiquant une activité pouvant causer dommage à autrui à l'**obligation** de souscrire une assurance en **Responsabilité Civile**.

**Obligation de résultat**: Le patron d'un club doit vous emmener sur le site de plongée via le bateau (*notion de contrat*)

**Obligation de moyen**: Prendre toutes les précautions possibles pour éviter un dommage. (respect du CDS)

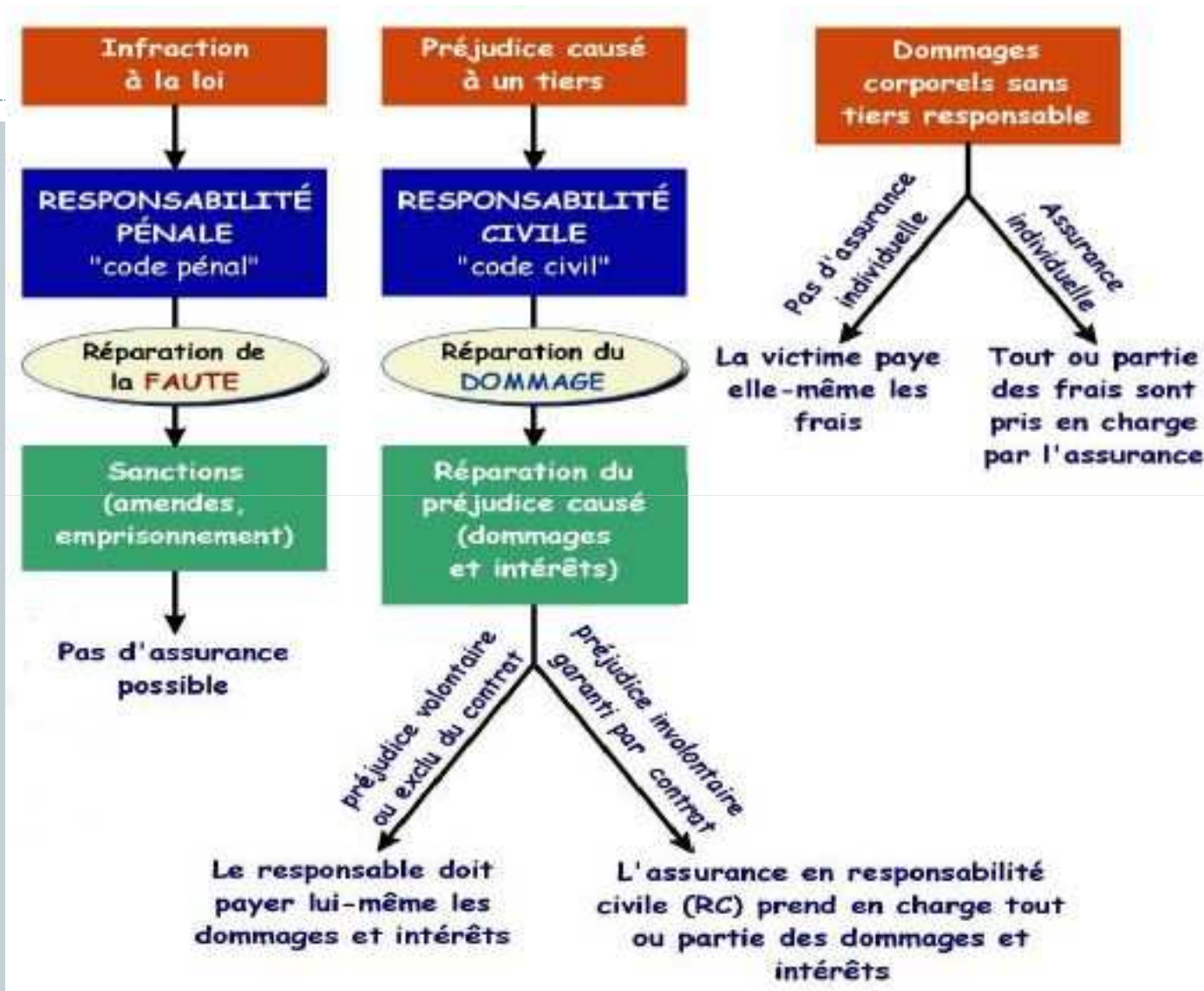
# La Responsabilité Pénale

- Définition (Notion de mise en danger)

Vous exposez une personne de façon délibéré à un risque de mort ou de blessures graves en ayant obligation de prudence ou de sécurité imposé par la loi ou le code du sport et ses arrêtés.

**Attention le délit peut être constitué sans qu'il y est pour autant un dommage corporel avec pour conséquences des poursuites pénales**

# ASSURANCE ET RESPONSABILITE





# Correction QCM



A quoi sert la licence fédérale ?

- Pouvoir passer un diplôme fédéral
- Etre assuré en RC
- Tarif réduit au salon de la plongée
- Tarif préférentiel pour Subaqua

Combien de temps est valable la licence fédérale ?

- Une saison
- 15 1/2 mois
- 12 mois
- 24 mois

Quels sont les documents à obligatoirement avoir avec soi pour plonger ?

- Certificat médical valide
- Carte de niveau ou passeport
- Licence fédéral
- Carnet de plongée

Tous les combien une bouteille de plongée doit être réprouvée ?

- Tous les 2 ans
- Tous les 2 ans si sous régime TIV
- Tous les 5 ans
- Tous les 5 ans si sous régime TIV

Combien de temps est valable un certificat médical ?

Une saison

12 mois

15 mois

24 mois

Quel médecin doit-on voir pour passer un N1 ?

Généraliste

fédéral

du sport

hyperbare

Et un N2 ?

Généraliste

fédéral

du sport

hyperbare

Combien de commissions y a t'il au sein de la FFESSM ?

8

14

10

16

Laquelle de ces commissions n'est pas une commission fédérale ?

- Plongée libre
- Spéléo
- chasse sous marine
- environnement et biologie

Combien de licenciés y a t'il au sein de la FFESSM ?

- 10 000
- 100 000
- 50 000
- 150 000

Qu'est-ce qu'est une SCA ?

- Structure Commerciale Agréée
- Société Commerciale Affiliée
- Structure Commerciale Affiliée
- Société Culturelle Agréée

Qu'est-ce que la CMAS ?

- Fédération internationale
- 80 fédérations nationales
- 40 pays représentés
- Confédération Mondiale des Activités Subaquatiques

Que peut-on faire en tant que futurs encadrants pour la protection de l'environnement ?

- Respecter la charte Longitude 181
- Connaître la faune et la flore
- Sensibiliser sur le lestage
- Etre éco-responsables

Quelles sont les prérogatives d'un initiateur E1 ?

- DP dans bassin jusqu'à 6m
- Participation aux jurys N1 et N2
- Enseignement jusqu'à 6m jusqu'au N2
- Validation des compétences N1

Je vous remercie pour  
votre attention et vous  
souhaite beaucoup de  
plaisir dans votre futur  
niveau d'encadrant